

# Les Pompiers de Paris ont été à l'ouvrage

### Un violent incendie a ravagé des fabriques et des dépôts

Paris, 1er juillet. — A 13 h. 55, un incendie s'est déclaré 20, rue de la Plaine, dans le 10e arrondissement.

Le feu a pris naissance dans un vaste hangar contenant des chiffons. Les pompiers de plusieurs casernes se sont rendus sur les lieux et de nombreuses lances ont été mises en batterie.

L'incendie a pris une extension considérable. Une épaisse fumée continue à envelopper le lieu du sinistre.

Le vent qui souffle violemment rend le travail des pompiers difficile. Cependant, les immeubles voisins continuent à être protégés sauf les fabriques de meubles contiguës à la fabrique de papiers d'emballage qui ont été atteintes. Le dépôt de chiffons ainsi que la fabrique de papiers sont complètement détruits.

A 15 h. 15, le colonel Goudrot, qui dirige les secours, a annoncé que l'incendie était circonscrit et que les pompiers commencent à noyer les décombres.

Seuls, un pompier et un ouvrier ont été légèrement blessés par des éclats de vitres. 1.500 mètres carrés sont complètement détruits. Aussi les dépôts sont évalués à plusieurs millions. 25 ouvriers employés à la fabrique de papiers d'emballage seront rétribués au chômage.

Il n'a pas encore été possible de connaître les causes du sinistre.

# Une enquête à propos du salaire des mineurs

Paris, 1er juillet. — Samedi après-midi, une délégation des syndicats des bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais s'est rendue au ministère des Travaux publics, pour protester contre les prétentions des Compagnies de réduire les salaires et contre l'offensive patronale dirigée contre la loi des huit heures.

La délégation comprenait : Alfred Maes, Henri Cadot, Maxime Eugène Rossy, Charles Quintin, accompagnés de M. de la Motte, Georges Richard, Barthe, député de l'Yveline, etc. Elle a été reçue par M. Le Troquer, ministre des Travaux publics et par M. MM. Pevrinet, ministre du Travail ; Guillaume, directeur des mines, etc.

Après un exposé de la situation faite par les représentants des ouvriers et une longue discussion au sujet des abus patronaux exposés par Georges Richard, M. Le Troquer a décidé d'une large et impartiale enquête serait ouverte sans délai, afin que la lumière soit faite sur les faits présentés par Georges Richard.

# UN DISCOURS DE M. POINCARÉ

Paris, 1er juillet. — Ce soir, au banquet du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie, M. Raymond Poincaré a prononcé un discours dans lequel il s'est élevé contre « les revenants du défaitisme », qui recommencent, dit-il, leur campagne de mensonge et d'ignominie, cherchant ainsi à disculper l'Allemagne impériale en répartissant au gré de leurs fantaisies les responsabilités de la guerre et sous prétexte d'assurer la paix, ils ébranlent les fondements mêmes sur lesquels les nations victorieuses ont édifié les traités de Versailles, de Saint-Germain et de Trianon.

Parlant de l'attitude de certains fonctionnaires qui laisseraient supposer qu'ils se considèrent comme au-dessus des ministres et des Chambres, M. Poincaré ajouta : « Nous nous chargerons, au besoin de les démolir ».

Le discours du président du Conseil s'est terminé par un appel à l'union de tous les Français.

# La mort de Griffuelhes

Nous avons annoncé hier la mort de Griffuelhes, ancien secrétaire de la Confédération générale du Travail, décédé subitement à Saclay (Seine-et-Oise) où il se reposait chez un de ses amis.

Victor Griffuelhes avait joué un rôle important dans le mouvement syndical français.

Ouvrier cordonnier syndiqué, il devint secrétaire de la Fédération des cuiriers et gaux et fut ensuite secrétaire général de la C.G.T. de 1901 à 1909.

En 1908, Griffuelhes à la suite d'un incident, abandonna le secrétariat de la C.G.T. et ne revint plus dans le mouvement syndical dont il avait été longtemps l'animateur. Il était âgé de 48 ans.

# L'étrange coffre-fort du bandit Castelli

Paris, 1er juillet. — Lors de son arrestation, la maîtresse de Castelli, l'un des principaux auteurs du vol du bureau de poste de la rue Vauveurmarques, avait fait des aveux. Elle avait notamment déclaré que Castelli s'était débarrassé en le jetant dans une fosse d'aisance « son logement, 21, rue du Couélic, un paquet qu'elle supposait devoir contenir des Bons de la Défense solés au bureau de poste.

Cette nuit, M. Faraloc, commissaire de police, a fait descendre un vidangeur dans la fosse, où il a trouvé un paquet soigneusement enveloppé et ficelé. Immédiatement ouvert, ce paquet ne contenait pas des Bons de la Défense, mais renfermait par contre 183 titres provisoires du Crédit national de 500 fr. chacun, portant les numéros de 320 318 à 320 450. Un de ces titres avait été tracé et portait un faux numéro.

On sait que ces titres avaient été également enlevés au cours du cambriolage du bureau de postes. Leur découverte constitue donc une preuve indiscutable de la participation de Castelli dans cette affaire.

# La femme de l'homme coupé en morceaux a été condamnée par erreur

Paris, 1er juillet. — Une requête signée de la majorité du jury (7 sur 12) ayant appartenu au jury du jugement, l'affaire Estelle Jobin Burger est parvenue à l'avocat d'Estelle Jobin, Me Alcidé Delmont.

Dans cette requête, les jurés déclarent qu'ils ont cru qu'en répondant affirmativement à la question de culpabilité d'Estelle Jobin et en déclarant simplement la circonstance de préméditation, la peine qui allait être prononcée ne serait pas les travaux forcés à perpétuité. C'est par erreur que dans ces conditions, ils n'ont pas donné les circonstances atténuantes qui sollicitent en conséquence de M. le Président de la République l'indulgence de la peine les travaux forcés à perpétuité qui a été prononcée le 26 juin 1922 par la Cour d'Assises de la Seine.

# Un camion auto est tombé dans la Seine

### Les trois hommes qui l'occupaient ont péri malgré les sauveteurs

Un accident, sur lequel on n'a eu des renseignements précis qu'après plusieurs heures d'enquête, s'est produit hier soir sur le pont qui, au-dessus de la Seine, relie Maisons-Laffitte à Serruville.

Vers six heures, un camion-auto venant de Maisons-Laffitte, s'engageait à bonne allure sur le pont. Pour une cause indéterminée, le lourd véhicule fit une large embardée, allant donner dans le parapet de fonte, qui cédait sous le poids. Le camion fut précipité du pont dans la Seine, sur le rive de Serruville et, tandis qu'il disparaissait dans l'eau, des passants aperçurent trois hommes, qui se trouvaient sur le siège de la voiture engouffrée, faisant entendre des appels désespérés. Deux de ces malheureux ne reparurent plus. Mais le troisième, sachant nager, se dirigea vers la rive. Aussitôt, des riverains se portèrent dans des barques au secours de l'homme qui, désespérément, lutta contre le courant du fleuve. Les sauveteurs lui lancèrent des cordes, mais au moment même où, à dix mètres de la berge, le nageur allait saisir un des cordages, il coula à pic. Mais deux heures plus tard, des pêcheurs parurent à la surface du fleuve ; on les atteignit et on constata que presque tous étaient des factures d'une maison de charbon en gros.

On téléphona dans la soirée à la maison où la direction répondit, qu'en effet, un de ses camions chargé d'aller faire un livraison à Maisons-Laffitte n'était pas rentré à son dépôt.

La maison fit connaître les noms du conducteur et des livreurs qui se trouvaient sur le camion disparu. Malgré les recherches effectuées dans la Seine, par des « ateliers », sous la direction des ingénieurs du service de la navigation les corps des victimes n'ont pas été retrouvés.

# ENCORE DES TROUBLES EN HAUTE-SILESIE

### LA POPULATION DE RATIBOR CONTRE LES TROUPES FRANÇAISES ET ALLEMANDES

Ratibor, 1er juillet. — « La Gazette du Matin » de l'Allemagne orientale annonce qu'un officier français a été attaqué hier soir par des civils allemands.

Une patrouille italienne est intervenue, mais a été reçue à coups de fusil. Il y a eu deux blessés grièvement.

On attribue la surexcitation de la population au fait que quelques automobiles françaises étaient venues à la veille enlever les armes de la police polonaise, décorées de médailles.

La foule a protesté à ce moment contre l'enlèvement des armes.

Le commandant de la place a invité la municipalité à calmer la foule et à faire évacuer les rues dans l'espace d'une demi-heure. La garnison a été alarmée et a placé des postes aux principaux points de la ville.

L'état de siège renforcé a été proclamé.

QUARANTE VICTIMES ALLEMANDES DANS L'AFFAIRE D'HINDENBURG

Oppeln, 1er juillet. — On mande d'Oppeln à l'Agence Wolff qu'au cours de la fusillade d'avant-hier, il y aurait eu d'un côté allemand 15 tués et 24 blessés grièvement.

# DES COLLISIONS ONT FAIT AUSSI DES VICTIMES A GLEIWITZ

Berlin, 1er juillet. — On mande de Gleiwitz à l'Agence Wolff : « Des collisions se sont produites entre des civils allemands et les troupes françaises d'occupation. Au cours de ces incidents, il y aurait eu des tués et des blessés. Le nombre des tués serait de 15, dont un Français; celui des blessés, de 25. Des autos blindées françaises circulent dans les rues. L'état de siège renforcé a été proclamé ».

# Mort d'un centenaire

Auxerre, 1er juillet. — M. Philippe Auperin, vient de mourir à Villeneuve-sur-Yonne, à l'âge de plus de 100 ans.

Il était né le 11 avril 1822 à Mittel, arrondissement de Treves.

Son père était mort à 112 ans.

# SURSIIS A LA GRÈVE DES CHEMINOTS AMERICAINS

Détroit, 1er juillet. — L'ordre de grève donné à 400.000 ouvriers des ateliers des chemins de fer a été suspendu, afin de permettre la réunion d'une conférence convoquée dans un but de conciliation, par la commission des chemins de fer du ministère du Travail.

Les représentants de la Compagnie et les dirigeants des six syndicats des ateliers de chemins de fer assisteront à cette conférence.

# LE LOCK-OUT DE LA PORCELAINE EST COMPLET A LIMOGES

Limoges, 1er juillet. — Le licenciement du personnel, annoncé par les patrons de la porcelaine, s'est terminé aujourd'hui ; 22 fabriques ont donc fermé leurs portes pour une période indéterminée.

Plus de 5.000 ouvriers des deux sexes, atteints par le lock-out, sont réduits au chômage.

On sait que ce lock-out est motivé par la question de la limitation du nombre des apprentis dans la corporation des céramistes.

# Un boche voleur et empoisonneur

La police de Munich vient d'arrêter un nommé Hubert, se disant étudiant en médecine, en qualité employé à un laboratoire à la Faculté de médecine, sous l'inculpation d'avoir assassiné différentes personnes.

Hubert avait épousé, en 1918, la fille d'un riche négociant munichois. Peu de temps après, moururent successivement son beau-père, sa belle-mère, et une belle-sœur, à la suite d'arysémie. A ce moment déjà, on soupçonna Hubert d'avoir introduit les bactéries du mal dans les aliments des victimes, mais faute de preuves suffisantes, il bénéficia d'un non-lieu.

Ces jours derniers, Hubert fit une excursion en automobile dans la région des lacs bavarois, en compagnie d'un fabricant et de sa femme. Les deux époux tombèrent subitement malades, après avoir ingéré un plat de fraises préparé par leur compagnon. Et lorsque le mari eut connaissance de l'identité de la personne qui les fit mourir, il constata que les bijoux de sa femme d'une valeur d'un million de marks avaient disparu. Hubert fut arrêté et avoua le vol.

A la suite de cette affaire, la police a repris l'inculpation des malades suspects du beau-père, de la belle-mère et de la belle-sœur de l'accusé.

# Un enfant assassiné caché dans une cave

Charolles, 1er juillet. — A Cluny, une domestique de 23 ans, Jeanne Roberjot, étant tombée malade, son patron fit demander un médecin, qui constata que la jeune femme avait récemment accouché.

Interrogée en présence de la sage-femme qui l'avait examinée à l'Hôpital, Jeanne Roberjot a avoué avoir mis au monde un garçon qu'elle avait ensuite étouffé et dont elle avait caché le cadavre dans une caisse au fond de la cave de son patron.

Le Parquet s'est transporté à Cluny.

# Un Congrès de chimie appliquée

Du 2 au 8 juillet prochain, se tiendra à Marseille, le deuxième Congrès de Chimie appliquée organisé par la société de Chimie industrielle.

Plus de 20 pays seront représentés à cette importante manifestation par des personnalités scientifiques et industrielles des plus éminentes. Un grand nombre de problèmes ont été étudiés de la part de la Commission internationale qui touchent à l'utilisation des matières premières coloniales et la transformation des sucres.

# Des voleurs ont tué des vieilles femmes

### Une tierce a été assassinée et étouffée chez elle en plein jour

Une vieille fille âgée de 70 ans, Mlle Anne Galabrat, qui vivait seule à Gerzat, près de Clermont-Ferrand, et qui passait pour être fort riche, a été assassinée chez elle. Assommée à coups de bûche, elle a ensuite été étouffée avec un chiffon enfoncé dans sa bouche.

Suivant l'enquête ouverte immédiatement, le crime a dû être commis en plein jour, entre 5 et 6 heures du soir. On a retrouvé 25.000 francs dans l'armoire de la victime.

On ignore ce que fo ou les assassins ont pu emporter.

Le parquet, la police mobile et la gendarmerie sont sur les lieux.

# Une veuve octogénaire a été baillonnée et assassinée

Bourges, 1er juillet. — A Germigny-l'Éreux près de la Guerche, la veuve Platte, âgée de 73 ans, a été assassinée.

La victime avait été baillonnée. Les gardes n'ont découvert le corps dans un hangar sous une boîte de paille.

Le crime avait été dénoncé.

Le vol est le mobile du crime.

La maison en effet a été pillée.

On recherche un jeune homme de la localité, repris de justice, aux antécédents déplorable, qui a disparu.

# La première frontière maritime

Le vice-amiral Barthes, préfet maritime de Cherbourg, qui sera remplacé le 14 juillet prochain dans ses fonctions actuelles par le contre-amiral Grout, prépare en ce moment l'installation à DUNKERQUE de l'état-major de la frontière maritime du Nord de la Manche. Il aura pour chef d'état-major le contre-amiral Boissière, qui fait actuellement partie de la Commission de contrôle à Berlin, et pour sous-chef d'état-major le colonel d'infanterie Bussere. Cette fusion des deux armées correspond aux nouvelles données de la tactique militaire française.

# Le testament de William Rockefeller

New-York, 1er juillet. — On vient d'ouvrir le testament de William Rockefeller, décédé ces jours derniers. Le fidéicommissaire américain laisse à ses quatre enfants la plus grande partie de ses biens évalués à 200 millions de dollars. Le défunt ne laisse rien aux veuves de ses soldats.

# DES GROS LOTS

CREDIT NATIONAL 1920

Le numéro 3.252.531 gagne 1 million. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 fr.

Le numéro 5.762.881 gagne 500.000 fr. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 fr.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 200.000 fr. : 1.147.974 et 3.966.533. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 fr.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 100.000 francs : 1.632.245, 5.570.331 et 6.311.175. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 50.000 fr. : 114.218, 640.761, 905.396, 3.003.424, 5.453.311 et 1.175.336. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 fr.

Sont remboursés à 500 fr. les numéros : 1.391.007 et 1.394.100.

# FONCIERES 1895

Le numéro 221.425 gagne 100.000 francs. Le numéro 148.624 gagne 25.000 francs. Le numéro 228.706 gagne 10.000 francs. Les trois numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 23.421, 263.673, 346.616.

# COMMUNALES 1906

Le numéro 917.284 gagne 200.000 francs. Le numéro 334.273 gagne 100.000 francs. Les 12 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs : 70.492, 1.855, 410.788, 641.584, 828.303, 438.232, 944.801, 1.315.717, 1.528.306, 1.637.397, 180.272, 183.959.

# FONCIERES ET COMMUNALES 1921

Le numéro 1.112.603 gagne 1.000.000 francs. Le numéro 2.283.216 gagne 100.000 francs. Le numéro 1.805.286 gagne 50.000 francs.

# VILLE DE PARIS 1899

Le numéro 6278 gagne 100.000 francs. Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs, 52199, 223129.

# DERNIERE HEURE

## Un fratricide dans la Somme

Amiens, 1er juillet. — Les deux frères Frison, du hameau de Vélaines, près d'Éperville, vivaient en mauvais intelligences depuis longtemps, quoiqu'ils habitassent ensemble.

On ignore dans quelles circonstances l'aîné, Julien, a tué aujourd'hui d'un coup de fusil son cadet, Jean. Le meurtrier, après le drame, est allé à Ham se constituer prisonnier.

## Au Congrès Unitaire LES STATUTS ADOPTES

Saint-Etienne, 1er juillet. — La dernière journée du Congrès de la C. G. T. Unitaire s'est ouverte à 10 heures, ce matin.

Après avoir adopté divers motions concernant le théâtre confédéral et les ouvriers agricoles, les congressistes discutent les projets de statuts de la C. G. T. Générale. Le projet des syndicalistes communistes est adopté sans grandes modifications. Seuls, les articles relatifs à la non-rédigibilité des fonctionnaires confédéraux et à la représentation proportionnelle ont donné lieu à un débat important, mais ils sont adoptés tels qu'ils sont proposés par M. Mousseau et ses amis.

## Le temps d'aujourd'hui

ORAGEUX ET ASSEZ CHAUD

Voilà assez fort et fort de Sud-Ouest. Ciel se couvrant progressivement avec pluies orageuses ou orages, grêle à craindre, temps assez chaud.

Le minimum de température sera compris entre 10 et 12 degrés.

# Aurons-nous le Gaz à très bon marché ?

### Un projet de récupération par les Compagnies minières permet de l'espérer

D'après des renseignements que nous avons recueillis, il y aurait actuellement des pourparlers entre diverses compagnies minières du Nord de la France, en vue de la fondation d'un groupement - consortium ayant pour objet la récupération des gaz provenant des fours à coke, installés dans lesdites compagnies.

Ces gaz, lorsque les installations prévues seront réalisées, pourront actionner des moteurs, qui eux-mêmes produiraient en mouvement des turbines productrices d'énergie électrique. Il serait également possible de les utiliser pour l'éclairage.

Leur récupération, si l'on en croit les on-dit, serait extrêmement abondante.

Cela par exemple la Compagnie des mines de Lens, dont l'extraction mensuelle est actuellement de 40.000 tonnes, production qui, en 1923, s'élevera pour le même laps de temps, à 350.000 tonnes. En bien, en 1923, les fours à coke de la Compagnie des mines de Lens pourraient à eux seuls fournir quotidiennement 300.000 mètres cubes de gaz.

On conçoit combien cette utilisation rendrait de services et pourrait amener la baisse du prix du gaz d'éclairage, actuellement très élevé.

# La Cour d'Assises du Nord

## Le crime d'un mari jaloux à Douai

Il tua un octogénaire en voulant tuer sa femme

Nous avons, en son temps, relaté le drame qui se déroula rue Hanote, à Douai, et au cours duquel un mari jaloux tira un coup de feu dans la direction de sa femme, lequel alla atteindre un octogénaire qui mourut sur le coup.

L'affaire vint d'abord devant le tribunal correctionnel de Douai, lequel condamna Béguin à 2 ans de prison.

Sur appel, cette première juridiction fut déclarée incompétente et Béguin fut renvoyé devant la Cour d'Assises.

Voici les faits reprochés à l'accusé par l'acte d'accusation :

Béguin s'est marié à Douai, le 21 février 1920, avec la nommée Liégeois Eugénie, dont il avait fait la connaissance à Saint-Lô, alors qu'il y était soldat.

Dès le début de la vie commune à Douai, l'accusé lui fit des scènes de jalousie et la battit fréquemment.

La suite d'une dernière scène survenue le 25 août 1921, la femme Béguin porta plainte au commissariat de police et alla se réfugier à Saint-Lô avec son enfant. Quelques semaines après, son mari vint l'y rechercher. Les époux se réconcilièrent et revinrent à Douai, mais l'entente dura peu.

Le dimanche 9 octobre 1921, vers 2 heures de l'après-midi, une nouvelle querelle éclata au cours de laquelle Béguin violenta sa femme, puis la menaça de son revolver ; il se contenta toutefois de tirer en l'air. Les époux se retirèrent cependant ensemble et se querellèrent, 6, rue Hanotte, chez le sieur Boncour Frédéric.

En cours de route, Béguin reprocha à sa femme d'avoir des amants. Quand ils arrivèrent chez Boncour, celui-ci les reçut dans le logement de son beau-père, Bajou, où se trouvaient réunies déjà la femme Bajou et Boncour Philippe, âgé de 82 ans. Ces divers personnes, assises autour de la table, mangèrent des gâteaux et burent du café.

Vers 6 heures, Béguin, qui était ivre, recommença à insulter sa femme qu'il gifla ; le fils Boncour, dans le but de mettre fin à ces brutalités, contraignit Béguin à se retirer sur le palier de l'appartement. Béguin s'arma alors de son revolver et tira dans la direction de sa femme qui occupait une chaise en face de la porte de la chambre et se coucha, mais le coup de feu atteignit Boncour Philippe, qui se trouvait tout près de cette porte et à droite.

Boncour Philippe, frappé mortellement au cœur, s'affaissa aussitôt.

Béguin a fait valoir pour sa défense qu'il avait tiré dans la direction de sa femme pour l'effrayer, mais qu'il n'avait pas eu l'intention de tuer personne, et n'avait d'ailleurs pas visé.

Béguin est médiocrement noté. Il a été condamné, en 1913, à dix jours de prison pour vol.

Béguin est condamné à 5 ans de réclusion. Défenseur : M<sup>e</sup> Phalempin.

# La Cour d'Assises du Pas-de-Calais

## Un garde de nuit assassin à Avion

Il a été condamné à dix ans de travaux forcés et sera relegué

Le 17 juin, vers 20 heures, à Avion, le gardien de nuit Joachim Augustin, fut chargé d'appeler le manœuvre Cornelle Georges, âgé de 18 ans et de l'inviter à se présenter devant les gendarmes qui enquêteaient sur des vols importants de draps qui avaient été commises au préjudice de l'entreprise Comte, d'Avion.

Cornelle obéit à cette invitation et se dirigea vers le bureau où se trouvaient les gendarmes enfilé par Jochain à une distance d'un mètre 50.

C'est alors que Joachim tira sur lui deux coups de revolver. Cornelle mourut quelques instants après.

L'accusé prétendit que son acte criminel lui avait été imposé par le souci de sa sécurité, Cornelle ayant fait le geste de prendre une arme dans sa poche. Cette explication de Jochain est inadmissible ; l'information a établi en effet qu'au moment de l'agression dont il a été victime, Cornelle ne portait pas d'arme sur lui.

Le crime commis par le garde de nuit semble avoir été provoqué par une certaine animosité, qu'il nourrissait à l'égard de sa victime et motivée sans doute, par des indécisions commises par Cornelle qui aurait divulgué des condamnations encourues par Jochain et par la dénonciation des vols commis par un sieur Huric, ami de Jochain.

Les renseignements recueillis sur le compte de l'accusé sont absolument défavorables à tous égards. Il a déjà été condamné sept fois ; la peine de la rélegation a été prononcée contre lui en 1914 ; il en a obtenu la remise en 1920 ; il a encouru de nouvelles condamnations pour vagabondage et pour vol. Au régent, il a subi de nombreuses peines de prison ; il a été exilé de l'armée.

Jochain qui comparait samedi devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais a été condamné à 10 ans de travaux forcés et à la rélegation.

# LILLE

## OU ALLER AUJOURD'HUI ?

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.). — Démonstration militaire. A 11 h., réception des combattants à la gare. A 15 h. 30, cortège ; départ boulevard des Écoles. A 16 h. 30, meeting place du Commerce.

MUTUALITE MATERNELLE DE LILLE. — Assemblée annuelle à 15 h. 30, salle des fêtes de la Faculté des Lettres.

FESTIVAL L.M.O. — A 11 h. 30, inauguration d'un monument au Jardin Vauban ; à 15 h. 30, concert à l'hippodrome-Théâtre ; à 21 h., au Jardin Vauban, concert par le Cercle Berlioz.

NATATION. — A 3 h. 15, Bains municipaux, rue d'Armentières, championnats scolaires suivis d'une fête sportive avec les concours des « Enfants de Neptune » de Fourcoing.

MARCHE. — A 5 h., épreuve Lille-Tourcoing-Tourcoing-Lille, comptant pour le brevet de la F. S. A. (P. F.), organisée par le Comité du Nord. Départ au nouveau Boulevard.

PALAIS D'ETE. — En matinée et en soirée, grande revue : « Lille à blanc ».

PRINTANIA. — Rue d'Amiens. — Cinéma ; Matinée à 15 h. 30, soirée à 20 h. 30.

CASINO. — Music-Hall et Cinéma. Matinée à 15 h. 30 et soirée à 20 h. 30.

OMNIPATHIE. Rue Esquermois. — Cinéma. Matinée à 15 h. 30 ; soirée à 20 h. 30.

TRIANON. 7, rue d'Amiens. — Bal à partir de 15 heures.

THEATRE DE L'UNION. — Attractions, Music-Hall, Matinée à 13 h. ; soirée à 20 h. 30.

# Le Congrès des Amicales de la police

## LA JOURNÉE DE CLOTURE

Hier, journée de clôture, les congressistes ont examiné principalement la question de la mutuelle de leur orphelinat. Le soir, à 20 heures, ont lieu, dans les salons de l'hôtel Maréchal, un banquet offert par l'Amicale de Lille aux délégués étrangers et à ses invités. Ce banquet était présidé par M. Potentier, commissaire central, entouré de MM. Karl Delesalle, député ; Régnier, président du Conseil de préfecture et des membres du bureau de la Fédération.

Au dessert, de nombreux toasts furent portés, notamment par MM. Potentier, Régnier, Karl Delesalle, Diereken, président de l'Amicale Lilloise, Vidal, délégué lyonnais ; Van Brabant, délégué belge, etc.

Tous levèrent leur coupe à l'heureux aboutissement des vœux formulés par les congressistes.

# LA DOUBLE NOYADE DE SANTES

Nous avons relaté hier le terrible accident survenu vendredi soir, au pont « Les Planches », accident au cours duquel M. Charles Dubois et sa belle-mère, Mme Demeyneck, trouvèrent la mort.

La troisième victime, Mme Rachel Dubois, dont l'état semblait alarmant, est maintenant hors de danger. Elle a pu être transportée à son domicile, rue d'Austerlitz, à Lille.

Les corps de M. Dubois et de Mme Demeyneck y ont été ramenés hier soir. Les funérailles auront lieu mercredi à 9 heures 15.

Ainsi que nous le relations, ce terrible accident a produit une grande émotion dans le quartier de Wazemmes, où les deux victimes étaient très connues et estimées.

# CHRONIQUE DES VOLS

## UN BÉCANIER PINCE

Samedi matin, M. Faqç Eugène, demeurant rue Ban de Wedde, venait se plaindre au commissariat du 3e arrondissement, qu'on venait de lui dérober sa bicyclette, momentanément abandonnée sur le trottoir du numéro 83, rue de Paris.

Quelques heures plus tard, le poste de police du 6e arrondissement était prévenu qu'un individu suspect cherchait à vendre un vélo rue d'Éna.

Amené au commissariat, cet individu déclara se nommer Jules De Meester, 37 ans, voyageur de commerce, demeurant à Schaerbeek, rue du Casino, 12.

Comme on le fouilla, on retrouva sur lui la plaque d'identité du vélo au nom de M. Faqç, et ce dernier reconnut la bicyclette comme lui appartenant.

M. Meester, qui est déjà titulaire de plusieurs mandats de comparution, fut amené au poste où, à 11 heures, au bureau de M. Faqç, il fut condamné à 15 jours de prison.

# Aurons-nous le Gaz à très bon marché ?

### Un projet de récupération par les Compagnies minières permet de l'espérer

D'après des renseignements que nous avons recueillis, il y aurait actuellement des pourparlers entre diverses compagnies minières du Nord de la France, en vue de la fondation d'un groupement - consortium ayant pour objet la récupération des gaz provenant des fours à coke, installés dans lesdites compagnies.

Ces gaz, lorsque les installations prévues seront réalisées, pourront actionner des moteurs, qui eux-mêmes produiraient en mouvement des turbines productrices d'énergie électrique. Il serait également possible de les utiliser pour l'éclairage.

Leur récupération, si l'on en croit les on-dit, serait extrêmement abondante.

Cela par exemple la Compagnie des mines de Lens, dont l'extraction mensuelle est actuellement de 40.000 tonnes, production qui, en 1923, s'élevera pour le même laps de temps, à 350.000 tonnes. En bien, en 1923, les fours à coke de la Compagnie des mines de Lens pourraient à eux seuls fournir quotidiennement 300.000 mètres cubes de gaz.

On conçoit combien cette utilisation rendrait de services et pourrait amener la baisse du prix du gaz d'éclairage, actuellement très élevé.

# La Cour d'Assises du Nord

## Le crime d'un mari jaloux à Douai

Il tua un octogénaire en voulant tuer sa femme

Nous avons, en son temps, relaté le drame qui se déroula rue Hanote, à Douai, et au cours duquel un mari jaloux tira un coup de feu dans la direction de sa femme, lequel alla atteindre un octogénaire qui mourut sur le coup.

L'affaire vint d'abord devant le tribunal correctionnel de Douai, lequel condamna Béguin à 2 ans de prison.

Sur appel, cette première juridiction fut déclarée incompétente et Béguin fut renvoyé devant la Cour d'Assises.

Voici les faits reprochés à l'accusé par l'acte d'accusation :

Béguin s'est marié à Douai, le 21 février 1920, avec la nommée Liégeois Eugénie, dont il avait fait la connaissance à Saint-Lô, alors qu'il y était soldat.

Dès le début de la vie commune à Douai, l'accusé lui fit des scènes de jalousie et la battit fréquemment.

La suite d'une dernière scène survenue le 25 août 1921, la femme Béguin porta plainte au commissariat de police et alla se réfugier à Saint-Lô avec son enfant. Quelques semaines après, son mari vint l'y rechercher. Les époux se réconcilièrent et revinrent à Douai, mais l'entente dura peu.

Le dimanche 9 octobre 1921, vers 2 heures de l'après-midi, une nouvelle querelle éclata au cours de laquelle Béguin violenta sa femme, puis la menaça de son revolver ; il se contenta toutefois de tirer en l'air. Les époux se retirèrent cependant ensemble et se querellèrent, 6, rue Hanotte, chez le sieur Boncour Frédéric.

En cours de route, Béguin reprocha à sa femme d'avoir des amants. Quand ils arrivèrent chez Boncour, celui-ci les reçut dans le logement de son beau-père, Bajou, où se trouvaient réunies déjà la femme Bajou et Boncour Philippe, âgé de 82 ans. Ces divers personnes, assises autour de la table, mangèrent des gâteaux et burent du café.

Vers 6 heures, Béguin, qui était ivre, recommença à insulter sa femme qu'il gifla ; le fils Boncour, dans le but de mettre fin à ces brutalités, contraignit Béguin à se retirer sur le palier de l'appartement. Béguin s'arma alors de son revolver et tira dans la direction de sa femme qui occupait une chaise en face de la porte de la chambre et se coucha, mais le coup de feu atteignit Boncour Philippe, qui se trouvait tout près de cette porte et à droite.

Boncour Philippe, frappé mortellement au cœur, s'affaissa aussitôt.

Béguin a fait valoir pour sa défense qu'il avait tiré dans la direction de sa femme pour l'effrayer, mais qu'il n'avait pas eu l'intention de tuer personne, et n'avait d'ailleurs pas visé.

Béguin est médiocrement noté. Il a été condamné, en 1913, à dix jours de prison pour vol.

Béguin est condamné à 5 ans de réclusion. Défenseur : M<sup>e</sup> Phalempin.

# La Cour d'Assises du Pas-de-Calais

## Un garde de nuit assassin à Avion

Il a été condamné à dix ans de travaux forcés et sera relegué

Le 17 juin, vers 20 heures, à Avion, le gardien de nuit Joachim Augustin, fut chargé d'appeler le manœuvre Cornelle Georges, âgé de 18 ans et de l'inviter à se présenter devant les gendarmes qui enquêteaient sur des vols importants de draps qui avaient été commises au préjudice de l'entreprise Comte, d'Avion.

Cornelle obéit à cette invitation et se dirigea vers le bureau où se trouvaient les gendarmes enfilé par Jochain à une distance d'un mètre